

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00287

Numéro SIREN : 415 235 514

Nom ou dénomination : PROMOTION PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 45132

# Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/45132

Type d'acte : Projet de traité de fusion  
Fusion absorption

### Déposant :

Nom/dénomination : PROMOTION PICHET

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 415 235 514

N° gestion : 1998 B 00287



*Handwritten signature*

**PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION  
DE LA SOCIETE KARIBA PAR LA SOCIETE PROMOTION PICHET**

<b>CHAPITRE I : Exposé préalable</b>		<b>page 2</b>
I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux  Le 27 NOV. 2019  sous le N° <b>45132</b> .....	page 2
II - Motifs et buts de la fusion.....		page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....		page 3
IV - Méthodes d'évaluation.....		page 3
V - Date d'effet de la fusion.....		page 4
<b>CHAPITRE II : Apport-fusion</b>		<b>page 4</b>
I - Dispositions préalables.....		page 4
II - Apport de la société KARIBA.....		page 4
III - Rémunération de l'apport-fusion.....		page 5
IV - Propriété et jouissance.....		page 6
<b>CHAPITRE III : Charges et conditions</b>		<b>page 6</b>
<b>CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion</b>		<b>page 8</b>
<b>CHAPITRE V : Déclarations générales</b>		<b>page 9</b>
<b>CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales</b>		<b>page 10</b>
<b>CHAPITRE VII : Dispositions diverses</b>		<b>page 12</b>



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

## PROJET DE TRAITE DE FUSION

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Benoit PICHET**, agissant en qualité de Président et au nom de la **société PROMOTION PICHET**, Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros, dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514,

Dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbante",

### D'UNE PART,

### ET:

- **Monsieur Rémi EHRHART**, agissant en qualité de Cogérant et au nom de la **société KARIBA**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 533 498,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbée",

### D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

## CHAPITRE I : EXPOSÉ

### I - Caractéristiques des sociétés

1/ La **société PROMOTION PICHET** est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La prise de participation dans toutes sociétés – Activité de holding – financement et participation plus généralement la gestion de participation. Commercialisation de tous programmes immobiliers. Promotion immobilière (construction-vente-activité de lotisseur-marchand de biens), constructeur. Intermédiaire en transaction immobilière. Marchand de biens. Courtage d'assurances et prêts bancaires.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 février 1998.

Le capital social de la société PROMOTION PICHET s'élève actuellement à 6 000 000 euros. Il est réparti en 21 050 actions de 285,03 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société **KARIBA** est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- Conseil en stratégie, marketing et communication. Conception et développement de logiciels et services informatiques. Recherche et développement de nouveaux produits. Publicité, gestion d'affaires commerciales, diffusion de matériels publicitaires, gestion de fichiers.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 13 février 2006.

Le capital social de la société **KARIBA** s'élève actuellement à 7 500 euros. Il est réparti en 750 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société **KARIBA** n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société **PROMOTION PICHET** détient sept cent cinquante (750) parts sociales de la société **KARIBA**, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société **KARIBA**.

4/ Monsieur Benoit **PICHET** et Monsieur Rémi **EHRHART**, respectivement Président et Directeur Général de la Société **PROMOTION PICHET** sont également cogérants de la Société **KARIBA**.

## **II - Motifs et buts de la fusion**

La fusion par absorption de la société **KARIBA** par la société **PROMOTION PICHET** s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société **FINANCIERE PICHET** comme société mère.

Elle devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

## **III - Comptes servant de base à la fusion**

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 Décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels des sociétés **KARIBA** et **PROMOTION PICHET** étant clos depuis plus de six mois, les sociétés **KARIBA** et **PROMOTION PICHET** ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 30 Septembre 2019, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

## **IV - Méthodes d'évaluation**

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

## V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, **il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société KARIBA. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société PROMOTION PICHET qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

**CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION**

## **CHAPITRE II : Apport-fusion**

### I - Dispositions préalables

La société KARIBA apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société KARIBA devant être dévolu à la société PROMOTION PICHET dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

### II - Apport de la société KARIBA

<u>A) Actif apporté</u>	Brut	Amortissements Provisions	Net
<u>1. Eléments incorporels</u>			
. Concessions, brevets, licences, marques	8 437 497	4 178 736	4 258 760
<u>2. Eléments corporels</u>			
. Autres immobilisations corporelles	99 025	90 643	8 382
. Immobilisations en cours	1 678 224		1 678 224
	=====	=====	=====
Actif immobilisé	10 214 747	4 269 379	5 945 367
<u>4. Valeurs réalisables et disponibles</u>			
. Avances et Acomptes versés sur commande	45 069		45 069
. Créances clients et comptes rattachés	19 047 318		19 047 318
. Autres Créances d'exploitation	1 273 107	127 931	1 145 176

. Disponibilités	13 925		13 925
. Charges constatées d'avance	314 530		314 530
	=====	=====	=====
Actif circulant	20 693 950	127 931	20 566 019
<b>Soit un montant de l'actif apporté de</b>	<b>30 908 698</b>	<b>4 397 311</b>	<b>26 511 387</b>

### B) Passif pris en charge

2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 715 220
. Emprunts et dettes financières diverses			15 445 039
			=====
			17 160 259
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 234 274
4. Dettes fiscales et sociales.			4 088 078
5. Autres dettes.			1 794
			=====
			9 324 146
<b>Soit un montant de passif apporté de</b>			<b>26 484 408</b>

### C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2018 à 26 511 387 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 26 484 408 euros, l'actif net apporté par la société KARIBA à la société PROMOTION IMMOBILIER s'élève donc à 26 979 euros.

### III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société KARIBA à la société PROMOTION PICHET s'élève donc à 26 979 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société PROMOTION PICHET détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société KARIBA et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts sociales contre des actions de la société PROMOTION PICHET.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société PROMOTION PICHET et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société KARIBA qui est fixé à 26 979 euros et la valeur nette comptable des parts sociales de ladite société détenues par la société PROMOTION PICHET, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société PROMOTION PICHET, qui s'élève à 7 500 euros, représente **un BONI de fusion d'un montant de 19.479 euros.**

Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier de la société absorbante à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués, et dans les capitaux propres, pour le montant résiduel.

#### **IV - Propriété et jouissance**

La société PROMOTION PICHET sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société KARIBA déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société PROMOTION PICHET pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société PROMOTION PICHET en aura jouissance rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société KARIBA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société PROMOTION PICHET, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A cet égard, le représentant de la société KARIBA déclare qu'il n'a été fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

**Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.**

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

### **CHAPITRE III : Charges et conditions**

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

#### **I - Enoncé des charges et conditions**

A/ La société PROMOTION PICHET prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société KARIBA, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société KARIBA à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société PROMOTION PICHET prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

## **II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :**

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société PROMOTION PICHET supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société PROMOTION PICHET exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société PROMOTION PICHET sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société KARIBA.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société KARIBA s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société KARIBA et ceux de ses salariés transférés à la société PROMOTION PICHET par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 2, se poursuivront avec la société PROMOTION PICHET qui se substituera à la société KARIBA du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société PROMOTION PICHET sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

### **III - Pour ces apports, la société KARIBA prend les engagements ci-après :**

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société KARIBA s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société PROMOTION PICHET, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société PROMOTION PICHET, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société KARIBA sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société PROMOTION PICHET dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société KARIBA s'oblige à remettre et à livrer à la société PROMOTION PICHET aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

### **CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, ni par l'associé unique de la société KARIBA.

En outre, Monsieur Benoit PICHET déclare qu'à sa connaissance, l'associé unique de la Société PROMOTION PICHET n'envisage pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'associée unique de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

**En conséquence, les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 31 décembre 2019 à minuit** sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société KARIBA se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société PROMOTION PICHET de la totalité de l'actif et du passif de la société KARIBA.

## CHAPITRE V : Déclarations générales

### **1) Déclarations générales de KARIBA**

Monsieur Rémi EHRHART, ès-qualités, déclare :

- Que la société KARIBA n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société PROMOTION PICHET ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement. Etant entendu que cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais et au plus tard au jour de réalisation de la fusion ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société KARIBA s'oblige à remettre et à livrer à la société PROMOTION PICHET, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## **2) Déclarations générales de PROMOTION PICHET**

Monsieur Benoit PICHET, ès-qualités, déclare :

- Que la société PROMOTION PICHET n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

## **CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales**

### **1 -Dispositions générales**

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### **2 -Droits d'enregistrement**

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

### **3 -Impôt sur les sociétés**

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société PROMOTION PICHET s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

**La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.**

#### 4 -Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, \a7 73.

La société PROMOTION PICHET s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

#### 5 -Autres taxes

La société PROMOTION PICHET sera subrogée dans les droits et obligations de la société KARIBA au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

### CHAPITRE VII : Dispositions diverses

#### I - Formalités

La société PROMOTION PICHET remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

#### II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

#### III - Remise de titres

Il sera remis à la société PROMOTION PICHET lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété éventuels, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

#### IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société PROMOTION PICHET, ainsi que son représentant l'y oblige.

#### V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

#### VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

#### VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

#### VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de BORDEAUX.

#### IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à PESSAC  
Le 15 Novembre 2019  
En six exemplaires

**La société KARIBA**  
**Représentée par Monsieur Rémi EHRHART**

**La société PROMOTION PICHET**  
**Représentée par Monsieur Benoit PICHET**

# LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Les comptes annuels du 31 décembre 2018 régulièrement approuvés et les états comptables intermédiaires au 30 septembre 2019 des sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET

Annexe 2 – La liste des salariés de la société KARIBA

Annexe 3 – Etat des privilèges et nantissements de la société KARIBA



*Handwritten signature*

**PROMOTION PICHET**  
**Société par action simplifiée au capital de 6 000 000 euros**  
**Siège social : 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC**  
**415 235 514 RCS BORDEAUX**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2019**

Le 12 novembre deux mille dix-neuf, à 9 Heures 45,

Le Conseil d'administration s'est réuni 20-24 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur **Benoit PICHET**, Président,  
Demeurant 64 rue Bonaparte, 75006 PARIS
- Monsieur **Rémi EHRHART**, Directeur Général et Administrateur,  
Demeurant 189 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33200 BORDEAUX
- La société **FINANCIERE PICHET**, Administrateur,  
Société par action simplifiée au capital de 504 204 931 euros  
Ayant son siège social : 3 rue des Saussaies – 75008 PARIS  
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 501 418 495  
Représentée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président

Seuls membres du conseil d'administration de la Société,

**APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT :**

Conformément aux dispositions de l'article 18.4 des statuts de la Société qui stipule que les délibérations du Conseil d'Administration peuvent résulter d'un acte sous seing privé exprimant l'accord unanime des membres, et connaissance prise des statuts de la Société,

**ONT PRIS UNANIMEMENT LES DELIBERATIONS SUIVANTES :**

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société KARIBA par notre Société,
- ✓ Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ces projets,
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer les déclarations de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce.

## EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET IMMOBILIER

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET IMMOBILIER.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET IMMOBILIER ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET IMMOBILIER s'élève à 144.801 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 144.801 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET IMMOBILIER figurant dans les livres de notre Société pour 266.898 euros, constituerai un mali de fusion d'un montant de 122.097 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET IMMOBILIER et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET IMMOBILIER contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET IMMOBILIER, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET IMMOBILIER entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET IMMOBILIER serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

**La fusion prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.**

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

### **EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET INVESTISSEMENT**

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET INVESTISSEMENT ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET INVESTISSEMENT s'élève à 34.435 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 34.435 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET INVESTISSEMENT figurant dans les livres de notre Société pour 1.000 euros, constituerai un boni de fusion d'un montant de 33.435 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET INVESTISSEMENT et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET INVESTISSEMENT, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET INVESTISSEMENT entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET INVESTISSEMENT serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

**La fusion prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.**

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

### **EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ KARIBA**

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société KARIBA.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société KARIBA ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société KARIBA s'élève à 26.979 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixée à 26.979 euros et la valeur comptable des titres de la société KARIBA figurant dans les livres de notre Société pour 7.500 euros, constituerait un boni de fusion d'un montant de 19.479 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société KARIBA et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société KARIBA contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société KARIBA, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société KARIBA entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société KARIBA serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

**La fusion prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.**

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

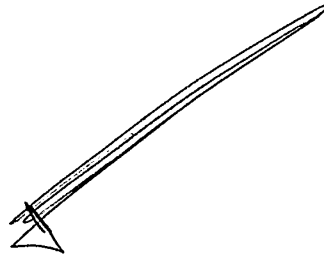
Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

\*\*\*\*\*

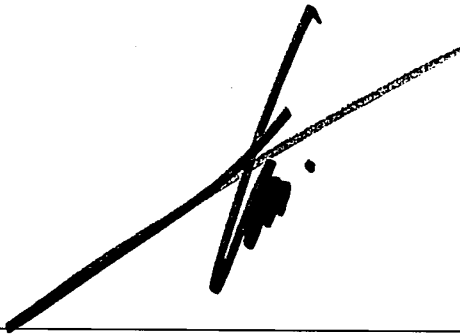
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé en date à Pessac du 12 Novembre 2019 et signé par tous les membres du Conseil d'Administration.

**Benoit PICHET**  
Président



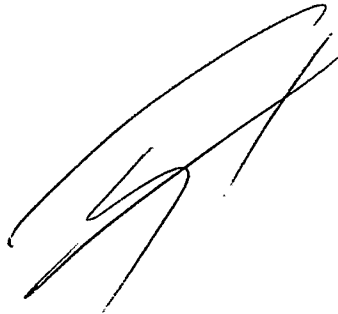
\_\_\_\_\_  
Signature

**Rémi EHRHART**  
Directeur général et Administrateur



\_\_\_\_\_  
Signature

**Société FINANCIERE PICHET**  
Administrateur  
Patrice PICHET



\_\_\_\_\_  
Signature

**KARIBA**  
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros  
Siège social : 20-24 Avenue de Canteranne - 33600 PESSAC  
488 533 498 RCS BORDEAUX

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 12 novembre,

La société PROMOTION PICHET, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 000 000 euros, ayant son siège social 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514, représentée par Monsieur Benoît PICHET en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales composant le capital social de la société KARIBA,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Rémi EHRHART et Monsieur Benoît PICHET, co-gérants non associés de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

**A pris les décisions suivantes :**

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de notre Société par la société PROMOTION PICHET,
- ✓ Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

La société PROMOTION PICHET, associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET.

L'associée unique donne pouvoir à la gérance, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société avec la société PROMOTION PICHET.



## DEUXIEME DÉCISION

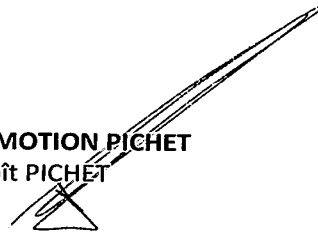
L'associée unique constate qu'en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société se trouvera dissoute et liquidée du seul fait de la réalisation de la fusion ou, le cas échéant, de l'approbation de la fusion par la décision de l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, convoquée par un mandataire désigné en justice, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 236-11 précité.

## TROISIEME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs à la gérance à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relatives aux opérations de fusion et de dissolution de la Société.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**PROMOTION PICHET**  
Benoît PICHET



**RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>26 511 387</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>32 417 798</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32 122 184</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>295 614</b>

## BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 437 497	4 178 736	4 258 761	2 701 623
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>8 437 497</i>	<i>4 178 736</i>	<i>4 258 761</i>	<i>2 701 623</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	99 026	90 643	8 382	7 997
Immobilisations en cours	1 678 225		1 678 225	1 709 777
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 777 250</i>	<i>90 643</i>	<i>1 686 607</i>	<i>1 717 774</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 214 748</b>	<b>4 269 380</b>	<b>5 945 368</b>	<b>4 419 397</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	45 070		45 070	72 270
Clients et comptes rattachés	19 047 319		19 047 319	7 974 201
Autres créances	1 273 108	127 932	1 145 176	883 990
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>20 365 496</i>	<i>127 932</i>	<i>20 237 564</i>	<i>8 930 461</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	13 925		13 925	9 479
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>13 925</i>		<i>13 925</i>	<i>9 479</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20 379 421</b>	<b>127 932</b>	<b>20 251 489</b>	<b>8 939 940</b>
Charges constatées d'avance	314 530		314 530	229 108
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 908 699</b>	<b>4 397 311</b>	<b>26 511 387</b>	<b>13 588 446</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoice - Tableau annexé

## BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 7 500	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	956	956
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 248	24 248
Report à nouveau	(301 340)	(11 670)
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>295 614</b>	<b>(289 670)</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>26 979</i>	<i>(268 635)</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 979</b>	<b>(268 635)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 715 221	1 399 921
Emprunts et dettes financières divers	15 445 040	3 442 266
<i>Total dettes financières</i>	<i>17 160 260</i>	<i>4 842 187</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 234 275	6 416 665
Dettes fiscales et sociales	4 088 078	2 591 445
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>9 322 353</i>	<i>9 008 111</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 795	6 782
<i>Total dettes diverses</i>	<i>1 795</i>	<i>6 782</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>26 484 408</b>	<b>13 857 081</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 511 387</b>	<b>13 588 446</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	32 096 261		32 096 261	25 380 753
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>32 096 261</b>		<b>32 096 261</b>	<b>25 380 753</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 306
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			23 118	152 803
Autres produits (1) (11)			1 174	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>32 120 552</b>	<b>25 536 862</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			41 360	
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			25 509 430	20 903 050
<i>Total charges externes</i>			<i>25 550 790</i>	<i>20 903 050</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>277 648</b>	<b>187 775</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			3 510 140	2 617 284
Charges sociales (10)			1 168 324	859 525
<i>Total charges de personnel</i>			<i>4 678 464</i>	<i>3 476 809</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 525 590	814 595
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>1 525 590</i>	<i>814 595</i>
<b>Autres charges (12)</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>32 032 492</b>	<b>25 382 230</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>88 060</b>	<b>154 631</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			295 122	616
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			553	53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>295 676</b>	<b>669</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			89 141	58 094
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>89 141</b>	<b>58 094</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>206 534</b>	<b>(57 425)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>294 594</b>	<b>97 206</b>

© Invoke - Tableau annexé

## COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 570	532
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 570</b>	<b>532</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	550	25 027
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		234 450
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		127 932
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>550</b>	<b>387 408</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 020</b>	<b>(386 876)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>32 417 798</b>	<b>25 538 063</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32 122 184</b>	<b>25 827 733</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>295 614</b>	<b>(289 670)</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

82 883

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

23 118

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 364 189		3 073 308
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>5 364 189</b>		<b>3 073 308</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	18 529		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	70 691		9 805
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 709 777		1 678 225
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>1 798 998</b>		<b>1 688 030</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 163 187</b>		<b>4 761 338</b>

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 437 497	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			<b>8 437 497</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers			18 529	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			80 497	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 709 777		1 678 225	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>1 709 777</b>		<b>1 777 250</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 709 777</b>		<b>10 214 748</b>	

© Invoice - Tableau annexe

## AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	2 662 566	1 516 170		4 178 736
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 662 566</b>	<b>1 516 170</b>		<b>4 178 736</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers	18 529			18 529
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 694	9 420		72 114
- Emballages récupérables et divers				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>81 224</b>	<b>9 420</b>		<b>90 643</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 743 790</b>	<b>1 525 590</b>		<b>4 269 380</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>Total immobilisations incorporelles</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<b>Total immobilisations corporelles</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	127 932					127 932
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>127 932</b>					<b>127 932</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>127 932</b>					<b>127 932</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

© Invoke - Tableau annexé

## ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	19 047 319	19 047 319		7 974 201
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	3 583	3 583		688
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 573	22 573		4 772
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 024 405	1 024 405		806 463
Autres impôts, taxes et versements assimilés	77 652	77 652		56 298
Divers				3 175
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	144 894	144 894		140 525
<i>Total actif circulant</i>	<i>20 320 426</i>	<i>20 320 426</i>		<i>8 986 123</i>
Charges constatées d'avance	314 530	314 530		229 108
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>20 634 956</b>	<b>20 634 956</b>		<b>9 215 231</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	1 715 221	703 342	1 011 878		1 399 921
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	5 234 275	5 234 275			6 416 665
Personnel et comptes rattachés	309 324	309 324			227 999
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	486 989	486 989			410 880
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	3 174 254	3 174 254			1 869 567
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	117 511	117 511			83 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	15 445 040	15 445 040			3 442 266
Autres dettes	1 795	1 795			6 782
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>26 484 408</b>	<b>25 472 530</b>	<b>1 011 878</b>		<b>13 857 081</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		906 675			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		535 627			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

© Invoice - Tableau annexe

## CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>12</i>	
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 678 010	1 709 142
Dettes fiscales et sociales	831 251	483 869
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>2 509 261</i>	<i>2 193 011</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
<b>Autres</b>		
Intérêts sur comptes courants à payer	82 883	58 094
<i>Total autres dettes</i>	<i>82 883</i>	<i>58 094</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 592 156</b>	<b>2 251 105</b>

Personnel charges à payer : 297 617 €

Charges sociales à payer : 222 045 €

Tva sue FAE : 194 077 €

Etat charges à payer : 117 511 €

Total : 831 250€

## PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	1 164 463	
Autres créances		3 175
<i>Total créances</i>	<i>1 164 463</i>	<i>3 175</i>
<b>Disponibilités et divers</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
<b>Autres</b>		
Tva sur factures non parvenues	279 668	284 840
<i>Total autres</i>	<i>279 668</i>	<i>284 840</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 444 131</b>	<b>288 015</b>

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Achat d'étude	162 939	72 881
Autres	54 937	28 007
Frais de communication	38 379	51 937
Annonces et insertions	31 858	37 652
Frais de recrutement	26 417	38 631
<i>Total charges d'exploitation</i>	<b>314 530</b>	<b>229 108</b>
<b>Charges financières :</b>		
<i>Total charges financières</i>		
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>314 530</b>	<b>229 108</b>
<b>Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)</b>	<b>314 530</b>	<b>229 108</b>

Nature des produits		
<b>Produits d'exploitation :</b>		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
<b>Produits financiers :</b>		
<i>Total produits financiers</i>		
<b>Produits exceptionnels :</b>		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)</b>		

<b>TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
---	--	--

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	550	9 627
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 400
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>550</i>	<i>25 027</i>
<b>Charges sur exercices antérieurs</b>		
<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>		
Immobilisations incorporelles		234 450
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>		<i>234 450</i>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</b>		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>550</b>	<b>259 477</b>

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 570	
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>1 570</i>	
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>		532
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		
<b>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</b>		
<b>Autres produits exceptionnels</b>		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 570</b>	<b>532</b>



## CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
<b>TOTAL</b>							

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales	750			750	10,00
Certificats d'investissements					
<b>Total</b>	<b>750</b>			<b>750</b>	

## RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Nombre des actions ordinaires existantes	750	750	750	750	750
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	12 522 071	13 750 197	17 737 602	25 380 753	32 096 261
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	348 869	645 843	667 190	652 857	1 821 204
Impôt sur les bénéfices					
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	34 449	84 170	(11 670)	(289 670)	295 614
Résultat distribué	220 000			150 000	
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	465,00	861,10	889,59	850,48	2 428,27
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	45,93	112,23	-15,56	-386,23	394,15
Dividende attribué à chaque action	293,33			200,00	
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	55	61	66	88	126
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 619 041	1 773 073	2 052 160	2 617 284	3 510 140
Sommes versées au titre des avantages sociaux	561 292	646 955	646 816	859 525	1 168 324

**ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES**

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
<b>TOTAL</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

© Invoke - Tableau annexé



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

## EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2018	2017
Cadres	28	14
Agents de maîtrise	89	65
Employés et techniciens	9	9
<u>Autres :</u>		
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>88</b>

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	%
Redevances	31 526 260		31 526 260	14 353 773		14 353 773	119,64 %
Honoraires programme				10 412 277		10 412 277	-100,00 %
Refacturation plaquette commerciale	570 000		570 000	450 000		450 000	26,67 %
Autres prestations				164 703		164 703	-100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 096 260</b>		<b>32 096 260</b>	<b>25 380 753</b>		<b>25 380 753</b>	<b>26,46 %</b>

## VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Nature	Début exercice		Variations		Fin d'exercice		Impôt différé ou latent
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	
Taux d'impôt :							
Décalages certains ou éventuels Provisions réglementées							
<b>TOTAL</b>							
Subventions d'investissement							
Charges non déductibles temporairement							
<b>TOTAL</b>							
Produits non taxables temporairement - plus values nettes à court terme - plus values de fusion - plus-values à long terme différées							
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés Ecart de conversion passif Ecart de conversion actif							
<b>TOTAL</b>							
Eléments à imputer Déficits reportables fiscalement Amortissements différés Moins-values à long terme Autres							
<b>TOTAL</b>							
Eléments de taxation éventuelle Plus-values sur élt's d'actif non am. Réserve spéc. des plus-values à LT Réserve spéc. des profits de constr. Autres							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

© Invoice - Tableau annexe

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Netta					

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>207 063 093</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>121 388 871</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>115 496 886</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 891 985</b>

## BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 277 899	11 064 556	10 213 343	9 439 617
Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>21 377 899</b>	<b>11 064 556</b>	<b>10 313 343</b>	<b>9 539 617</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	6 000		6 000	6 000
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 821	47 821		
Autres immobilisations corporelles	3 402 347	2 600 376	801 971	619 372
Immobilisations en cours	2 941 501		2 941 501	772 210
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>6 397 669</b>	<b>2 648 197</b>	<b>3 749 472</b>	<b>1 397 582</b>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 864 768	4 666 977	2 197 791	4 030 213
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 740		80 740	61 222
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>6 945 508</b>	<b>4 666 977</b>	<b>2 278 531</b>	<b>4 091 435</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>34 721 076</b>	<b>18 379 731</b>	<b>16 341 345</b>	<b>15 028 634</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	17 392 198	1 985 201	15 406 997	13 980 456
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	80 023		80 023	69 603
<b>Total des stocks</b>	<b>17 472 221</b>	<b>1 985 201</b>	<b>15 487 020</b>	<b>14 050 059</b>
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	505 458		505 458	463 600
Clients et comptes rattachés	22 970 500	287 326	22 683 174	12 448 471
Autres créances	151 027 710	28 059	150 999 652	115 701 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Total des créances</b>	<b>174 503 669</b>	<b>315 385</b>	<b>174 188 284</b>	<b>128 613 746</b>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	251 175		251 175	2 136 102
<b>Total disponibilités et divers</b>	<b>251 175</b>		<b>251 175</b>	<b>2 136 102</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>192 227 064</b>	<b>2 300 586</b>	<b>189 926 478</b>	<b>144 799 907</b>
Charges constatées d'avance	795 270		795 270	991 927
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 743 410</b>	<b>20 680 316</b>	<b>207 063 093</b>	<b>160 820 468</b>

(1) dont droit au bail 100 000

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoice - Tableau annexe

## BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 6 000 000	6 000 000	6 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	98 211	98 211
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	600 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 745 427	20 952 296
Report à nouveau		
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 891 985</b>	<b>(7 206 869)</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>16 335 623</i>	<i>20 443 638</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 000	210 659
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 570 623</b>	<b>20 654 297</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	3 048 294	3 150 258
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 048 294</b>	<b>3 150 258</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 513 424	11 655 315
Emprunts et dettes financières divers	137 868 963	99 550 108
<i>Total dettes financières</i>	<i>153 382 387</i>	<i>111 205 423</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 424	5 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 411 655	18 247 845
Dettes fiscales et sociales	10 693 746	7 357 771
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>33 110 825</i>	<i>25 611 040</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	939 721	199 449
<i>Total dettes diverses</i>	<i>950 965</i>	<i>199 449</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>187 444 176</b>	<b>137 015 912</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>207 063 093</b>	<b>160 820 467</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	55 054 293		55 054 293	47 576 485
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>55 054 293</b>		<b>55 054 293</b>	<b>47 576 485</b>
Production stockée			1 676 472	12 212 467
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				7 683
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			18 002 855	8 468 985
Autres produits (1) (11)			390 395	184 263
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>75 124 015</b>	<b>68 449 883</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			11 591 994	3 625 168
Variation de stock (marchandises)			(10 420)	30 496
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			(10 468)	(660)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			44 804 441	46 668 872
<i>Total charges externes</i>			<i>56 375 547</i>	<i>50 323 876</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>1 061 603</b>	<b>884 297</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			16 321 039	12 118 444
Charges sociales (10)			6 682 635	4 974 040
<i>Total charges de personnel</i>			<i>23 003 675</i>	<i>17 092 484</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 746 099	3 191 994
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			806 082	1 754 270
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 004 700	819 758
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>6 556 881</i>	<i>5 766 022</i>
<b>Autres charges (12)</b>			<b>1 142 527</b>	<b>1 332 683</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>88 140 233</b>	<b>75 399 361</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(13 016 218)</b>	<b>(6 949 478)</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			37 421 806	16 281 516
Perte supportée ou bénéfice transféré			4 726 579	4 439 095
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			8 603 500	4 650 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			5 493	57 273
Autres intérêts et produits assimilés (5)			228 938	109 829
Reprises sur provisions et transferts de charges				652 052
Différences positives de change			78	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>8 838 009</b>	<b>5 469 154</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 974 977	1 677 000
Intérêts et charges assimilées (6)			1 116 878	2 122 422
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>4 091 855</b>	<b>3 799 422</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>4 746 154</b>	<b>1 669 732</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>24 425 162</b>	<b>6 562 676</b>

## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	66 733
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 539
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 040</b>	<b>75 273</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 708 648	4 721 286
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	177 072	94 845
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 341	47 000
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 910 061</b>	<b>4 863 130</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(5 905 021)</b>	<b>(4 787 857)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 628 156	8 981 688
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>121 388 871</b>	<b>90 275 827</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>115 496 886</b>	<b>97 482 696</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>5 891 985</b>	<b>(7 206 869)</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

159 761

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

660 796

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

99 800

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

15 340 040

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 191 670		4 474 366
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>17 191 670</b>		<b>4 474 366</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	6 000		
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	47 821		
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 419 522		146 484
- Matériel de transport	234 310		28 280
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 141 659		227 347
- Emballages récupérables et divers	204 745		
Immobilisations corporelles en cours	772 210		4 441 758
Avances et acomptes			
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 826 267</b>		<b>4 843 869</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 722 213		1 179 125
Autres titres immobilisés			19 518
Prêts et autres immobilisations financières	61 222		
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5 783 435</b>		<b>1 198 642</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 801 372</b>		<b>10 516 877</b>

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		288 137	21 377 899	
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>288 137</b>	<b>21 377 899</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			6 000	
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			47 821	
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers			1 566 006	
- Matériel de transport			262 590	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 369 006	
- Emballages récupérables et divers			204 745	
Immobilisations corporelles en cours	2 272 467		2 941 501	
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 272 467</b>		<b>6 397 669</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		36 569	6 864 768	
Autres titres immobilisés			80 740	
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>36 569</b>	<b>6 945 508</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 272 467</b>	<b>324 706</b>	<b>34 721 076</b>	

## AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	7 652 053	3 526 587	114 084	11 064 556
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>7 652 053</b>	<b>3 526 587</b>	<b>114 084</b>	<b>11 064 556</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	47 821			47 821
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 226 987	108 683		1 335 670
- Matériel de transport	152 910	28 790		181 700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 000 967	82 040		1 083 006
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>2 428 685</b>	<b>219 512</b>		<b>2 648 197</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 080 739</b>	<b>3 746 099</b>	<b>114 084</b>	<b>13 712 754</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations	24 341						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 341</b>						
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>			<b>24 341</b>				<b>24 341</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>	210 659	24 341				235 000
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>210 659</b>	<b>24 341</b>				<b>235 000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges	831 500	141 000	28 500	387 250	415 750	556 750
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>831 500</i>	<i>141 000</i>	<i>28 500</i>	<i>387 250</i>	<i>415 750</i>	<i>556 750</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	2 318 758	1 863 700			1 690 914	2 491 544
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 150 258</b>	<b>2 004 700</b>	<b>28 500</b>	<b>387 250</b>	<b>2 106 664</b>	<b>3 048 294</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	1 677 000	2 974 977				4 651 977
Sur autres immobilisations financières	15 000					15 000
Sur stocks et en-cours	1 735 270	806 082			556 151	1 985 201
Sur comptes clients	287 326					287 326
Autres provisions dépréciations	19 000	9 059				28 059
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>3 733 596</b>	<b>3 790 117</b>			<b>556 151</b>	<b>6 967 563</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 094 514</b>	<b>5 819 158</b>	<b>28 500</b>	<b>387 250</b>	<b>2 662 815</b>	<b>10 250 857</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 810 782	28 500	387 250	3 021 565	
Dont dotations et reprises financières		2 974 977				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		24 341				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

## ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif Immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	80 740	80 740		61 222
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>80 740</b>	<b>80 740</b>		<b>61 222</b>
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	1 162 203	1 162 203		1 162 203
Autres créances clients	21 808 297	21 808 297		11 573 594
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	5 255	5 255		4 661
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 822	1 822		4 675
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 711 133	2 711 133		2 970 897
Autres impôts, taxes et versements assimilés	316 749	316 749		223 336
Divers	3 975	3 975		9 620
Groupe et associés (2)	147 331 594	147 331 594		111 372 411
Débiteurs divers	657 183	657 183		1 135 074
<b>Total actif circulant</b>	<b>173 998 211</b>	<b>173 998 211</b>		<b>128 456 472</b>
Charges constatées d'avance	795 270	795 270		991 927
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>174 874 221</b>	<b>174 874 221</b>		<b>129 509 621</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	15 513 424	4 668 032	10 845 392		11 655 315
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	22 417 079	22 417 079			18 253 270
Personnel et comptes rattachés	2 171 867	2 171 867			1 707 939
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 654 135	2 654 135			2 169 364
Impôts sur les bénéficiaires					
Taxe sur la valeur ajoutée	5 137 965	5 137 965			2 795 852
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	729 779	729 779			684 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	11 244			
Groupe et associés (2)	137 868 963	137 868 963			99 550 108
Autres dettes	939 721	939 721			199 449
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>187 444 176</b>	<b>176 598 784</b>	<b>10 845 392</b>		<b>137 015 912</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 487 067			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 844 762			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

## CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	5 424	5 424
<i>Total dettes financières</i>	<i>5 424</i>	<i>5 424</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 052 035	12 924 859
Dettes fiscales et sociales	5 572 052	4 759 973
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>19 624 087</i>	<i>17 684 832</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	88 536	6 255
<i>Total dettes diverses</i>	<i>99 779</i>	<i>6 255</i>
<b>Autres</b>		
Intérêts courus sur compte courant	671 027	1 020 784
<i>Total autres dettes</i>	<i>671 027</i>	<i>1 020 784</i>
<b>TOTAL</b>	<b>20 400 317</b>	<b>18 717 296</b>

Provision congés payés : 985 239 €

Charges sociales sur congés payés : 440 241€

Provision primes : 1 149 650 €

Provision Indemnité : 13 447 €

Charges sociales sur primes : 459 860 €

Taxe apprentissage à payer : 105 782 €

Formation à payer : 158 795 €

Effort construction à payer : 69 964 €

Contribution handicapés : 82 695 €

Organic à payer : 67 800 €

TVA sur factures à établir : 1 360 782 €

Provision taxes : 661 779 €

Prevoyance : 16 018 €

Total : 5 572 052 €

© Invoice - Tableau annexe

## PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	8 168 390	7 942 473
Autres créances	12 789	53 083
<i>Total créances</i>	<i>8 181 179</i>	<i>7 995 556</i>
<b>Disponibilités et divers</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
<b>Autres</b>		
Tva sur factures non parvenues	1 442 924	2 129 068
Intérêts courus à recevoir	162 798	107 120
<i>Total autres</i>	<i>1 605 722</i>	<i>2 236 188</i>
<b>TOTAL</b>	<b>9 786 901</b>	<b>10 231 744</b>

Les créances clients correspondant aux Clients factures à établir.

Autres créances :

Fournisseurs avoir à recevoir : 8 814 €

Dégrèvements impôts : 3 975 €

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Service et prestation	795 270	991 927
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>795 270</i>	<i>991 927</i>
<b>Charges financières :</b>		
<i>Total charges financières</i>		
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>795 270</b>	<b>991 927</b>
<b>Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)</b>	<b>795 270</b>	<b>991 927</b>

Nature des produits		
<b>Produits d'exploitation :</b>		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
<b>Produits financiers :</b>		
<i>Total produits financiers</i>		
<b>Produits exceptionnels :</b>		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)</b>		

<b>TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
---	--	--

© Invoice - Tableau annexé



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		6 710
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées	5 350 000	4 491 000
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	358 648	223 094
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>5 708 648</i>	<i>4 720 803</i>
<b>Charges sur exercices antérieurs</b>		483
<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>		
Immobilisations incorporelles		14 110
Immobilisations corporelles	174 053	57 893
Immobilisations financières	3 020	22 842
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	<i>177 072</i>	<i>94 845</i>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</b>	24 341	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 885 721</b>	<b>4 816 130</b>

Liquidation de sociétés : 246 943 €

Litiges : 111 705 €

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	65 312
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>5 040</i>	<i>65 312</i>
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>		1 421
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		8 539
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		<i>8 539</i>
<b>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</b>		
<b>Autres produits exceptionnels</b>		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 040</b>	<b>75 273</b>

Liquidation de sociétés : 1 281 €

Régularisations diverses : 3 759 €

## DÉTAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	2018	2017
Refacturation cout des véhicules	1 109 394	1 167 885
Refacturation charges diverses	414 450	284 276
Refacturation programme immobilier	10 613 331	2 894 269
Refacturation location immobilière	58 464	69 691
Refacturation charges communes	855 137	170 136
Transfert de charges / avantage en nature	225 679	163 583
Transfert de charges / frais de déplacement	30 153	128 378
Refacturation taxes	50 000	60 000
Refacturation DSI	1 369 449	2 924 900
Refacturation marketing	7 125	96 154
Refacturation assurance	593 934	360 765
Refacturation charges exploitation filiales	12 923	16 447
<b>TOTAL</b>	<b>15 340 039</b>	<b>8 336 484</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	21 050			21 050	285,03
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
<b>Total</b>	<b>21 050</b>			<b>21 050</b>	

## ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
CAUTIONS SUR EMPRUNTS ENVERS						
Immocom - prêt arkéa	132 057			132 057		
Kariba	1 883 057			1 883 057		
<b>TOTAL</b>	<b>2 015 114</b>			<b>2 015 114</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 015 114</b>			<b>2 015 114</b>		

© Invoice - Tableau annexe



*Handwritten signature*

## EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2018	2017
Cadres	184	130
Agents de maîtrise	53	41
Employés et techniciens	88	67
Autres : APPRENTI		
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>	<b>238</b>

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
Honoraires d'assistance	53 235 030		53 235 030	46 268 315		46 268 315	15,06 %
Vente cuisines	1 808 257		1 808 257	1 289 365		1 289 365	40,24 %
Refacturation charge co-promotion	11 004		11 004	18 805		18 805	-41,48 %
Rémunération des cautionnements							
<b>TOTAL</b>	<b>55 054 291</b>		<b>55 054 291</b>	<b>47 576 485</b>		<b>47 576 485</b>	<b>15,72 %</b>

**KARIBA**  
**BILAN**  
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>			<u>31-déc-18</u>
	<u>VALEURS BRUTES</u>	<u>AMORT. PROV.</u>	<u>VALEURS NETTES</u>	<u>VALEURS NETTES</u>
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	10 768 480	-5 501 311	5 267 169	5 936 986
Immobilisations corporelles	152 854	-104 945	47 909	8 383
Immobilisations financières	0		0	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>10 921 334</b>	<b>-5 606 256</b>	<b>5 315 078</b>	<b>5 945 369</b>
Stocks et en-cours				
Clients et autres créances	6 775 529	-127 932	6 647 597	20 237 565
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 579		5 579	13 925
<b>Actif Circulant</b>	<b>6 781 108</b>	<b>-127 932</b>	<b>6 653 176</b>	<b>20 251 490</b>
Comptes de régularisation - actif	457 829		457 829	314 530
<b>Total Actif</b>	<b>18 160 272</b>	<b>-5 734 188</b>	<b>12 426 084</b>	<b>26 511 389</b>

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Capital	7 500	7 500
Autres réserves	18 522	-277 092
Réserve légale	956	956
Résultat de l'exercice	-897 097	295 615
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
<b>Capitaux propres</b>	<b>-870 119</b>	<b>26 979</b>
Autres fonds propres		
Provisions		
Dettes financières	3 071 539	1 715 220
Fournisseurs et autres dettes	10 224 664	24 769 190
Comptes de régularisation - passif		
<b>Total Passif</b>	<b>12 426 084</b>	<b>26 511 389</b>

**KARIBA**  
**COMPTE DE RESULTAT**  
Montants en euros

	<b>30-sept-19</b>	<b>31-déc-18</b>
Chiffre d'affaires	19 761 689	32 096 261
Autres produits d'exploitation	393 905	24 292
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>20 155 594</b>	<b>32 120 553</b>
Achats et variation de stocks	-11 353 589	-19 822 343
Services extérieurs	-4 290 864	-5 728 444
Impôts et taxes	-193 668	-277 649
Charges de personnel	-3 829 740	-4 678 466
Autres charges d'exploitation	-305	-2
Dotations et Reprises d'exploitation	-1 336 875	-1 525 588
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-21 005 041</b>	<b>-32 032 492</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-849 447</b>	<b>88 061</b>
Produits financiers		295 675
Charges financières	-47 100	-89 141
Dotations et Reprises financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>-47 100</b>	<b>206 534</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-896 547</b>	<b>294 595</b>
Produits exceptionnels		1 570
Charges exceptionnelles	-550	-550
Dotations et Reprises exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-550</b>	<b>1 020</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-897 097</b>	<b>295 615</b>



*Handwritten signature or mark.*

**PROMOTION PICHET**

**BILAN**

Montants en euros

	30-sept-19			31-déc-18
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	26 649 468	-14 319 849	12 329 619	10 313 343
Immobilisations corporelles	3 567 259	-2 805 961	761 297	3 749 472
Immobilisations financières	6 962 509	-4 666 977	2 295 532	2 278 531
<b>Actif immobilisé</b>	<b>37 179 236</b>	<b>-21 792 788</b>	<b>15 386 449</b>	<b>16 341 346</b>
Stocks et en-cours	21 825 417	-1 373 641	20 451 776	15 487 020
Clients et autres créances	179 899 428	-546 388	179 353 041	174 188 284
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	251 918		251 918	251 175
<b>Actif Circulant</b>	<b>201 976 763</b>	<b>-1 920 028</b>	<b>200 056 734</b>	<b>189 926 479</b>
Comptes de régularisation - actif	1 489 645		1 489 645	795 270
<b>Total Actif</b>	<b>240 645 644</b>	<b>-23 712 816</b>	<b>216 932 828</b>	<b>207 063 095</b>

	30-sept-19	31-déc-18
Capital	6 000 000	6 000 000
Autres réserves	735 623	3 843 638
Réserve légale	600 000	600 000
Résultat de l'exercice	31 540 989	5 891 985
Provisions réglementées	235 000	235 000
Subventions d'investissement		
<b>Capitaux propres</b>	<b>39 111 612</b>	<b>16 570 623</b>
Autres fonds propres		
Provisions	3 301 044	3 048 294
Dettes financières	153 683 527	153 382 387
Fournisseurs et autres dettes	20 836 645	34 061 791
Comptes de régularisation - passif		
<b>Total Passif</b>	<b>216 932 828</b>	<b>207 063 095</b>



*Handwritten signature or mark in blue ink.*

**PROMOTION PICHET**  
**COMPTE DE RESULTAT**  
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Chiffre d'affaires	35 146 135	55 054 293
Autres produits et reprises d'exploitation	6 346 179	20 069 722
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>41 492 314</b>	<b>75 124 015</b>
Achats et variation de stocks	-5 359 128	-11 571 106
Services extérieurs	-28 766 126	-44 804 441
Impôts et taxes	-790 715	-1 061 603
Charges de personnel	-20 239 180	-23 003 675
Autres charges d'exploitation	-767 756	-1 142 527
Dotations d'exploitation	-4 227 935	-6 556 881
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-60 150 839</b>	<b>-88 140 233</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-18 658 525</b>	<b>-13 016 218</b>
<b>Opérations en commun</b>	<b>50 589 393</b>	<b>32 695 227</b>
Produits financiers	367 699	8 838 009
Charges financières	-751 301	-4 091 855
Dotations et Reprises financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>-383 603</b>	<b>4 746 154</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>31 547 265</b>	<b>24 425 163</b>
Produits exceptionnels	16 008	5 040
Charges exceptionnelles	-22 284	-5 910 061
Dotations et Reprises exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-6 277</b>	<b>-5 905 021</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		-12 628 157
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>31 540 989</b>	<b>5 891 985</b>



*Handwritten signature or initials in blue ink.*



## Etat des inscriptions

Du chef de : **KARIBA**  
Adresse demandée : **20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac**  
N° d'identification : **488 533 498**  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement  
A la demande de : **SAS PROMOTION PICHET**

### État des inscriptions de privilège du trésor

Articles 1920 et suivants du code général des impôts

Néant

### État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires

Articles L243-4 et suivants du code de la sécurité sociale

Néant

### État des inscriptions de privilège de vendeur et action résolutoire

Néant

### État des inscriptions (conventionnelles et judiciaires) de nantissement sur le fonds, saisis pénaux du fonds

L.141-5 s. du code de commerce, articles 706-141 et suivants du code de procédure pénale

Néant

### État des inscriptions de déclaration de créances en cas d'apport du fonds

L.141-22 du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:17  
Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac  
Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



*Handwritten signature*



*Handwritten signature*

## État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

L.525-1 s. du code de commerce

Néant

## État des inscriptions de gage des stocks

Néant

## État des inscriptions de warrants

Néant

## État des inscriptions de crédit-bail en matière mobilière

L.313-7 s. du code monétaire et financier

Néant

## État des inscriptions des contrats de location

L.624-10 du code de commerce

Néant

## État des inscriptions des clauses de réserve de propriété

L.624-10 du code de commerce

Néant

## État des inscriptions de prêts et délais

Néant

## État des inscriptions des biens inaliénables

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:17

Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac

Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



5 11 11

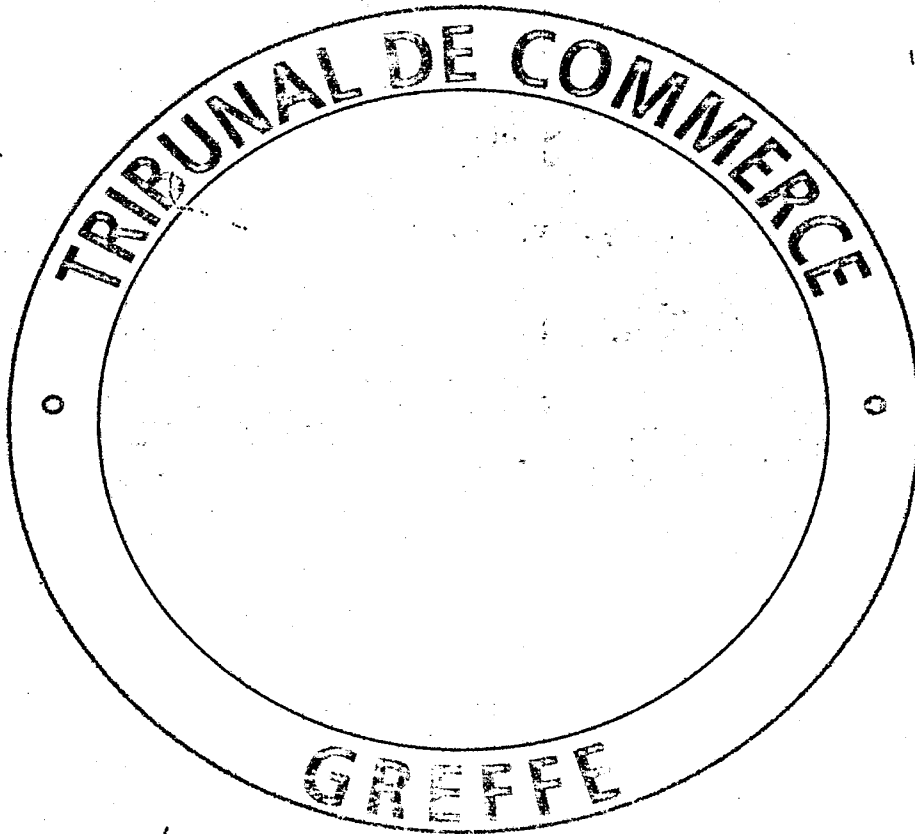


5 11 11

État des inscriptions de protêts et certificat de non-paiement de chèque

L. 511-55 s. du code de commerce et L. 131-64 du code monétaire et financier

Néant



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:17  
Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac  
Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



*[Handwritten signature]*



*[Handwritten signature]*

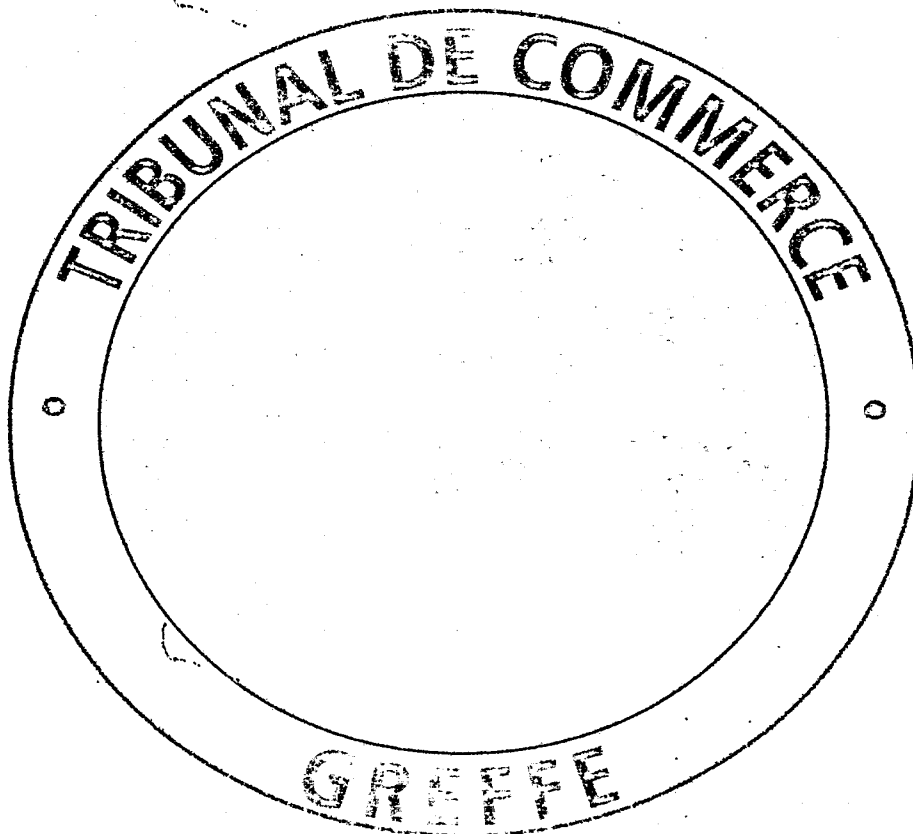
### Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe de Bordeaux être également immatriculée aux greffes :  
Nanterre

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Fin de l'état



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:17  
Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac  
Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



*Signature*



*Signature*

Liste des Salariés de la Société KARIBA

Employeur légal	Titre	Prénom	Nom	Date de naissance	Poste	Catégorie d'affectation	Date d'embauche	Date d'ancienneté dans l'entreprise
Kariba	Madame	LINDA	ABELLAO	29/08/1992	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2019	03/06/2019
Kariba	Madame	LESLIE	ARBLADE	09/08/1987	REFERENTE EVENEMENTS & LIGNAGE	CDI	28/10/2013	28/10/2013
Kariba	Madame	ALIX	ARRIBE	13/07/1996	ASSISTANT CHEF DE PROJET	Contrat d'a	02/09/2019	03/09/2018
Kariba	Madame	LEA	AUDIBERT	17/07/1996	GRAPHISTE PRINT ET DIGITAL	Contrat de	09/09/2019	03/09/2018
Kariba	Madame	ELISA	BACHOFFE	13/04/2000	TELECONSEILLER	CDD	05/11/2019	24/06/2019
Kariba	Monsieur	MAHER	BAKHOUC	22/03/1999	TELECONSEILLER	CDD	10/06/2019	03/06/2019
Kariba	Madame	ANNE-LAU	BARBAT	12/10/1986	REF COMM COMMERCIALISATION	CDI	17/02/2014	17/02/2014
Kariba	Madame	GAELE	BARRABES	25/07/1983	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/09/2018	05/02/2018
Kariba	Monsieur	GAETAN	BARRIERE	01/12/1985	CONTENT MANAGER	CDI	04/06/2018	04/06/2018
Kariba	Madame	CELINE	BAUDON	01/08/1985	RESPONSABLE CDC	CDI	22/09/2009	22/09/2008
Kariba	Madame	CHARLENE	BEAUSSAN	15/11/1993	TELECONSEILLER	CDD	10/06/2019	28/05/2019
Kariba	Madame	IMENE	BELAIBOUJ	24/01/1997	TELECONSEILLER	CDD	08/07/2019	08/04/2019
Kariba	Madame	INES	BERNARDI	04/09/1994	TELECONSEILLER	CDI	30/09/2019	30/09/2019
Kariba	Monsieur	MAXIME	BOCKSTAL	13/02/1999	TELECONSEILLER	Contrat de	08/10/2018	08/10/2018
Kariba	Madame	DOROTHEE	BOISSON	18/10/1985	RESP AMENAGEMENT SIGNALÉTIQUE	CDI	09/01/2016	01/07/2015
Kariba	Madame	MARION	BONNAYZE	22/01/1989	TELECONSEILLER	CDI	21/10/2019	14/10/2019
Kariba	Madame	SOUHAILA	BOUJIDA	08/11/1997	TELECONSEILLER	CDI	21/10/2019	14/10/2019
Kariba	Madame	SALIMA	BOUTERAA	18/03/1986	CHEF D ACTIVITE FORMATION	CDI	01/10/2011	27/09/2010
Kariba	Madame	ELISE	BOUTIN	28/05/1983	CHARGE D'ETUDES DECISIONNELLES	CDI	06/02/2012	06/02/2012
Kariba	Madame	CORALIE	BRIGANDA	18/09/1990	TELECONSEILLER	CDI	06/06/2019	01/04/2018
Kariba	Monsieur	SEBASTIEN	BRUNET	20/04/1981	RESPONSABLE SI METIERS	CDI	18/05/2017	18/05/2017
Kariba	Madame	STEPHANIE	CHABANA	06/08/1990	ASSISTANT DE DIRECTION DMC	CDI	18/04/2017	18/04/2017
Kariba	Monsieur	KEVIN	CHASSERIA	28/05/1992	TELECONSEILLER	CDI	01/02/2016	01/04/2015
Kariba	Monsieur	FRANCK	CHAUX	18/11/1985	REFERENT SI WEB	CDI	01/09/2014	02/06/2014
Kariba	Madame	ELODIE	COULONGI	20/07/1986	CHARGE D'ADMINISTRATION PRODUCTION	CDI	23/05/2013	23/05/2013
Kariba	Monsieur	BARTHELE	DAFFOS	15/04/1986	RESPONSABLE D'EQUIPE	CDI	25/04/2016	25/04/2016
Kariba	Madame	ALIX	DCHELETT	23/10/1984	RESP POLE EVENEMENTIEL	CDI	04/12/2017	04/12/2017
Kariba	Monsieur	DAVID	DECLoux	19/12/1976	Responsable Acquisition	CDI	03/06/2019	03/06/2019
Kariba	Madame	CHAIMAA	DEHHANI	04/10/1991	TELECONSEILLER	CDD	29/07/2019	29/07/2019
Kariba	Madame	FANNY	DELAS	22/03/1993	CHEF DE PROJET INNOVATION	CDI	08/09/2018	04/09/2017
Kariba	Monsieur	FLORIAN	DELCAMBR	05/03/1991	TELECONSEILLER	CDD	01/06/2019	18/02/2019
Kariba	Madame	TATIANA	DELMER	10/01/1994	CHEF DE PROJET SIGNALÉTIQUE	CDI	04/12/2017	15/05/2017
Kariba	Madame	EMELINE	DELPEYROI	05/01/1987	RESP COMM POST-LIVRAISON	CDI	06/10/2008	06/10/2008
Kariba	Madame	CATHERINE	DENUITTE	19/08/1991	TELECONSEILLER	CDD	13/08/2018	07/08/2018
Kariba	Monsieur	HAMADY	DOUCOURI	30/08/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	26/03/2018	26/03/2018
Kariba	Madame	KATIA	DUBERN	08/07/1986	COACH REFERENTE	CDI	04/11/2019	09/04/2018
Kariba	Madame	LAURIE	DUBOE	08/09/1990	CHEF DE PROJET	CDI	06/01/2019	03/01/2018
Kariba	Madame	PAULINE	DUBOS	28/02/1987	COMMUNITY MANAGER	Stage	12/11/2019	12/11/2019
Kariba	Monsieur	CYRILLE	DUBRULLE	23/01/1985	RESPONSABLE SI MARKETING & INNOVATION	CDI	01/03/2016	01/03/2016
Kariba	Madame	INES	DUFFIET	29/12/1994	CHARGE DE COMMUNICATION	CDI	04/02/2019	04/02/2019
Kariba	Monsieur	REDA	EL AMRI	12/09/1996	TELECONSEILLER	CDD	01/10/2019	01/07/2019



*Handwritten signature or mark in blue ink.*

Kariba	Monsieur	ROMAIN	EL HOUARI	12/09/1999	TELECONSEILLER	Contrat de	08/10/2018	08/10/2018
Kariba	Madame	VANESSA	EYQUEM	05/01/1988	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2019	11/09/2018
Kariba	Madame	ELISE	FARNIER	07/06/1979	CHEF D'ACTIVITE PLANIFICATION ET COORDINATION RH	CDI	06/11/2017	06/11/2017
Kariba	Madame	JENNIFER	FAUQUET	03/04/1987	RESP COMM PRE-LIVRAISON	CDI	27/09/2010	27/09/2010
Kariba	Madame	MARIE	FAVIER	16/12/1991	TELECONSEILLER	CDI	07/10/2019	30/09/2019
Kariba	Madame	ISABELLE	FEREY	13/12/1978	RESPONSABLE MARKETING RELATIONNEL	CDI	01/02/2016	01/02/2016
Kariba	Madame	ROMANE	FEREY	18/02/1994	MEDIA PLANNER	CDD	09/09/2019	03/09/2018
Kariba	Monsieur	NICOLAS	FILIPPI	12/03/1990	CHEF DE PROJET TRANSVERSE	CDI	01/06/2018	01/06/2018
Kariba	Madame	LAURYNÉ	FONTAINE	24/03/1999	TELECONSEILLER	CDI	04/11/2019	28/10/2019
Kariba	Monsieur	MICKAEL	GELINEAU	26/10/1987	SUPPORT D'ACTIVITE	CDI	26/03/2018	01/10/2017
Kariba	Monsieur	NIMA	GHASHGH	11/09/1990	teleconseiller	CDI	04/11/2019	28/10/2019
Kariba	Monsieur	JEAN PIERRE	GINAPE	21/02/1977	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2019	08/04/2019
Kariba	Madame	SANDRA	GONZALEZ	29/09/1982	INFOGRAPHISTE	CDI	01/09/2006	16/08/2005
Kariba	Madame	MELODY	GRONDIN	10/08/1987	TELECONSEILLER	CDD	01/10/2019	01/07/2019
Kariba	Madame	MARIANA	GUILLOUX	31/05/2000	TELECONSEILLER PINV	CDI	04/11/2019	28/10/2019
Kariba	Madame	CHLOE	GUINARD	29/01/1993	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	02/05/2018	17/07/2017
Kariba	Madame	NADIA	HACHICHA	29/11/1987	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2018	11/09/2017
Kariba	Madame	SARAH	HALAIMIA	10/08/1988	TELECONSEILLER	CDI	29/11/2018	25/05/2017
Kariba	Madame	LAETITIA	JANSON	22/01/1989	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	CDI	09/01/2017	09/01/2017
Kariba	Madame	CLARA	JOECKLE	20/05/1992	MEDIA PLANNER JUNIOR	CDI	01/11/2017	03/04/2017
Kariba	Madame	MONIA	KEDDAD	02/01/1992	SUPERVISEUR	CDI	02/07/2018	26/12/2016
Kariba	Madame	CHRISTELLI	LABRANCH	03/06/1968	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	25/06/2018	18/06/2018
Kariba	Madame	ASTRID	LAMOURE	04/09/1984	SUPERVISEUR	CDI	09/10/2017	09/10/2017
Kariba	Madame	KAREN	LANCRY	07/01/1981	Support Formation	CDI	01/10/2018	01/10/2018
Kariba	Madame	EUGENIE	LARDY	21/04/1990	CHEF DE PROJET CORPORATE	CDI	15/06/2016	15/06/2016
Kariba	Madame	MARION	LAVERGNE	09/02/1996	TELECONSEILLER	CDD	18/06/2018	11/06/2018
Kariba	Madame	MANON	LE-GALES	08/12/1993	CHARGEE COMM ASAH/ADB/FONCIERE	CDI	12/03/2018	12/03/2018
Kariba	Madame	DELPHINE	LENQUETT	08/12/1980	CHEF D'ACTIVITE PRODUCTION	CDI	04/11/2019	04/11/2019
Kariba	Madame	LEA	LIBERT	01/02/1997	ASSISTANT MARKETING STRATEGIQUE	Contrat de	02/09/2019	15/05/2018
Kariba	Madame	MARGUERITE	LOLOUM	11/09/1988	REF COMM PROGRAMMES	CDI	01/06/2015	01/06/2015
Kariba	Madame	MARGAUX	LOUE	10/04/1990	CHARGE COMM PIMMO AGENCES/PINV	CDI	19/06/2017	19/06/2017
Kariba	Madame	VALERIE	LUIS	25/06/1977	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	11/09/2018	04/09/2018
Kariba	Madame	CECILE	MAGNIER	30/03/1983	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/01/2019	09/01/2017
Kariba	Madame	NATHALIE	MAGNIER	28/04/1967	RESPONSABLE SRCG	CDI	02/05/2018	02/05/2018
Kariba	Monsieur	FLORIAN	MALLET	05/04/1994	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	CDI	09/07/2018	08/01/2018
Kariba	Monsieur	BRICE	MARTINEZ	07/12/1984	TELECONSEILLER	CDI	04/11/2019	28/10/2019
Kariba	Madame	CORALIE	MARTINEZ	12/02/1982	TELECONSEILLER	CDI	02/01/2019	02/01/2019
Kariba	Monsieur	CYRIL	MARTINEZ	16/05/1979	REFERENT DIGITAL	CDI	15/07/2009	15/07/2009
Kariba	Madame	ANNE-SOPI	MASSE	21/02/1985	RESP. COMMUNICATION METIERS	CDI	01/10/2011	25/10/2010
Kariba	Madame	RICHARD	MASSIGNA	08/07/1980	RESPONSABLE QUALITE ET PERFORMANCE	CDI	14/10/2019	14/10/2019
Kariba	Madame	NELLY	MASY	02/02/1993	TELECONSEILLER	CDI	09/09/2019	02/09/2019
Kariba	Madame	ONDINE	MAUMUS	03/10/1972	GESTIONNAIRE PARTENARIAT ACQUISITION	CDI	13/01/2018	05/07/2017
Kariba	Madame	RYM	MEFTAH	25/08/1994	TELECONSEILLER	CDD	01/06/2019	18/02/2019
Kariba	Madame	MELISSA	MEGBAGN	07/05/1994	TELECONSEILLER	CDI	01/01/2018	11/11/2016

Kariba	Madame ELISE	MERCIER	19/06/1990	CHARGÉE DE COMM PIMMO IDF	CDI	02/07/2014	02/07/2014
Kariba	Monsieur VICTOR	MONTANG	19/02/1993	TELECONSEILLER	CDD	01/10/2019	01/07/2019
Kariba	Monsieur NICOLAS	MOULIN	19/10/1999	TELECONSEILLER	Contrat d'a		
Kariba	Monsieur PIERRE	MOURET	29/12/1990	GESTIONNAIRE DE CAMPAGNE MKTG	CDI	16/11/2015	16/11/2015
Kariba	Monsieur GUILLAUM	MVONO NI	28/09/1987	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2019	27/05/2019
Kariba	Monsieur ISMAILA	NIANG	17/12/1984	TELECONSEILLER	CDI	05/08/2019	29/07/2019
Kariba	Madame CATHY	NOTELET	03/03/1967	DIRECTRICE OPERATIONNELLE	CDI	19/06/2019	19/06/2019
Kariba	Madame SARA	NOVAIS	03/05/1995	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/04/2018	01/04/2018
Kariba	Monsieur HANS	NUTTIN	01/10/1997	TELECONSEILLER	CDI	22/07/2019	15/07/2019
Kariba	Monsieur PHILIPPE	OLLIER	01/04/1973	INFOGRAPHISTE	CDI	01/09/2004	01/09/2004
Kariba	Monsieur NICOLAS	OYARBIDE	20/07/1979	RESP PROGR EXPERIENCE CLIENT	CDI	23/01/2012	23/01/2012
Kariba	Monsieur ALEXANDR	PARENT	26/05/1973	SUPERVISEUR	CDI	13/09/2018	10/09/2018
Kariba	Monsieur NICOLAS	PARISY	12/03/1998	TELECONSEILLER	CDD	10/06/2019	27/05/2019
Kariba	Madame AMY	PAVILLON	13/06/1985	CHARGÉE DE COMM RH/TRANSVERSE	CDI	11/05/2017	11/05/2017
Kariba	Monsieur CYRILLE	PERAUD	22/01/1979	CHARGE ETUDES STATISTIQUES	CDI	26/03/2012	26/03/2012
Kariba	Madame MARINA	PIERRE	13/03/1979	RESPONSABLE D'EQUIPE	CDI	03/04/2018	03/04/2018
Kariba	Madame MAELYS	PRUVOST	04/11/2000	TELECONSEILLER	Contrat de		
Kariba	Madame HARIKANT	RAZAFIARI	07/01/1993	GESTIONNAIRE PARTENARIAT ACQUISITION	CDI	08/10/2018	08/10/2018
Kariba	Madame AUDREY	REY	02/06/1992	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	25/12/2018	29/01/2018
Kariba	Madame SAMANTHA	RIBAUT	13/07/1982	SUPERVISEUR	CDI	17/06/2019	17/06/2019
Kariba	Madame ELVINA	RIVOLO	15/11/1995	TELECONSEILLER	CDI	09/04/2018	09/04/2018
Kariba	Madame SINDY	ROBIN	02/12/1995	TELECONSEILLER	CDD	01/10/2019	01/07/2019
Kariba	Madame MATHILDE	ROMANET	25/05/1994	ASSISTANT DE DIRECTION	CDI	16/09/2019	16/09/2019
Kariba	Monsieur REMI	ROSSAT-M	09/04/1982	CHEF DE PROJET INNOVATION	CDI	09/09/2019	09/09/2019
Kariba	Madame NADEGE	ROUGEVIN	12/08/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	11/06/2012	11/06/2012
Kariba	Madame ORIANE	ROUX	08/08/1990	TELECONSEILLER	CDI	23/09/2019	23/09/2019
Kariba	Madame MANON	SALMON	13/07/1991	INFOGRAPHISTE	CDI	01/08/2019	04/03/2019
Kariba	Monsieur JEROME	SALOMON	04/01/1987	CHEF DE PROJET TRANSVERSE	CDI	28/08/2017	28/08/2017
Kariba	Monsieur JOSE	SAN JUAN	20/07/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	05/06/2017	05/06/2017
Kariba	Madame AURELIE	SANTACAN	17/09/1981	TELECONSEILLER	CDI	01/03/2018	11/09/2017
Kariba	Monsieur SYLVAIN	SARRAZIN	28/07/1969	Analyste qualité	CDI	01/05/2019	02/05/2018
Kariba	Madame LEILA MAR	SENTURK	20/12/1998	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2017	26/06/2017
Kariba	Monsieur SEBASTIEN	SIMEON	10/01/1985	TRAFFIC MANAGER	CDI	04/11/2019	04/11/2019
Kariba	Monsieur GREGORY	SIMONET	05/06/1976	TELECONSEILLER	CDI	13/03/2017	13/03/2017
Kariba	Madame SALIMA	TAIFI	25/12/1989	TELECONSEILLER	CDI	05/11/2018	15/10/2018
Kariba	Monsieur CYRIL	TAUSSAT	18/08/1979	CHEF DE PROJET INNOVATION	CDI	07/10/2019	30/09/2019
Kariba	Madame ELSA	TEMPIER	05/08/1986	TELECONSEILLER	CDI	08/02/2012	08/02/2012
Kariba	Madame SARAH	THOMASS	29/07/1996	ASSISTANT CHEF DE PROJET MARKETING RELATIONNEL	CDI	19/02/2019	04/06/2018
Kariba	Monsieur JEROME	TOSCANO	19/04/1980	CHEF DE PROJET CRM	Contrat de		
Kariba	Monsieur Pierre	TREPOS	04/06/1993	CHARGE DE FORMATION	CDI	02/05/2019	02/09/2019
Kariba	Madame JEANNE	VASSENT	01/08/1973	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/01/2019	26/10/2015
Kariba	Madame IMANE	ZENASNI	12/09/1994	TELECONSEILLER	CDI	01/04/2018	01/04/2018
Kariba	Madame MARIAM	ZENNANE	03/02/1993	TELECONSEILLER	CDD	03/12/2018	03/09/2018
Kariba	Madame WENDY	ZERAH	02/10/1988	CHEF DE PROJET COMM PROGRAMMES	CDD	18/03/2019	17/12/2018
					CDI	24/01/2018	24/01/2018